



ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE - EIT

Pour la transition écologique des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
PROJET DU PETR BRIANCONNAIS DES ECRINS DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

Raison sociale	PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras
Statut juridique	Syndicat mixte / Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Site internet	www.paysgrandbrianconnais.fr
Adresse complète du siège social	Passage des écoles 05600 Guillestre
Représentant de la structure	Pierre Leroy - Président
Responsable du suivi technique	Daphné KHALIFA - Directrice PETR - 06 01 49 70 91 d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr
Compétences	INGENIERIE TERRITORIALE
Nombre d'agents	7
Effectif dédié à l'opération	Stagiaires + temps directrice
Lieux du stage	Mont-Dauphin – Briançon -Télétravail possible

RESUME DU PROJET

Le projet consiste à réaliser une étude de préfiguration d'une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) qui doit à terme permettre aux élus du territoire de se positionner sur l'opportunité de mettre en œuvre cette démarche. L'étude, réalisée en interne sur 8 mois, devra quantifier les gains économiques, sociaux et environnementaux d'une démarche EIT via la réalisation d'un diagnostic, constituer un premier groupe d'acteurs volontaires et définir la gouvernance la plus adaptée. Le PETR s'appuiera sur ses différents partenaires (EPCI, SMITOMGA, CMA, CCI, etc.) pour identifier les entreprises et les filières ayant les potentiels les plus importants. Une stratégie de communication spécifique sera définie et lancée au début de l'étude afin sensibiliser les différents acteurs du territoire.

LE TERRITOIRE



En région Sud, Provence Alpes Côte d'Azur et dans le département des Hautes-Alpes, le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de haute et de moyenne montagne faiblement peuplé, urbanisé et industrialisé, d'une superficie de 2 138 km².

Malgré un enclavement dû au relief et à sa géographie, le PETR est au carrefour de trois grands bassins économiques que sont Turin (110km), Grenoble (120km) et Marseille (270km). Il est traversé par un axe de communication majeur longeant la vallée de la Durance : la route nationale 94 et la voie ferrée reliant Gap à Briançon.

Il est reconnu pour ses ressources naturelles très riches (habitats, biodiversité, eau, ensoleillement, etc.) et un patrimoine remarquable (patrimoine bâti, site Vauban classé à l'UNESCO, etc.) offrant un cadre de vie de qualité. Le Parc naturel régional du Queyras est intégralement situé dans ses frontières, et une partie du territoire du PETR fait partie du Parc National des Écrins.

Le territoire compte 36 706 habitants en 2019 (en augmentation), soit une densité de population de 17 habitants au km². La ville de Briançon (sous-préfecture et deuxième ville du département) en accueille près du tiers à elle seule (11 625 habitants). Guillestre et l'Argentière-La-Bessée sont deux autres bourg-centres d'importance. Pendant les saisons touristiques hivernales et estivales, la population peut être multipliée par 5, soit 170 000 habitants. La part des résidences secondaires (64%) est très supérieure à la moyenne nationale, ce qui engendre de forts enjeux sur le foncier.

L'activité économique se concentre principalement dans l'aire urbaine de Briançon et dans les communes de Guillestre et l'Argentière-La-Bessée, ainsi que dans les 16 zones d'activités reconnues et les 11 autres zones de fait. Les 16 stations de ski représentent également une part importante de l'activité économique du territoire et 80% de l'économie est dépendante du tourisme, qui est de loin le premier secteur économique.

Au total, on dénombre 16 452 emplois et 5 080 entreprises sur le territoire (données INSEE 2016). Le commerce, le transport et les services divers (49%) ainsi que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (36 %) sont les deux secteurs principaux en termes d'emploi. Ils comptabilisent à eux seuls près de 85 % des emplois du territoire. Le secteur de la construction représente 9% de l'emploi total, suivi par l'industrie manufacturière, les industries extractives et autres (4%) et l'agriculture, la sylviculture et la pêche (2%). En termes de catégorie socioprofessionnelles, la majorité des emplois sont des employés, des professions intermédiaires et des ouvriers. Viennent ensuite les artisans, commerçants et chefs d'entreprises et les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les agriculteurs exploitants ne comptent que pour 1,5% des emplois.

Les services aux particuliers (39,4%) et le commerce de gros et de détail, le transport, l'hébergement et la restauration (28,5%) sont les deux secteurs d'activité comptabilisant le plus grand nombre d'entreprises. Ils comptabilisent à eux seuls près de 68 % des entreprises du territoire. A l'inverse l'industrie manufacturière et les industries extractives ne compte que pour 5,3% des entreprises. Le secteur de la construction représente 10,5% des entreprises et les services aux entreprises 16,5%.

La grande majorité des établissements n'a aucun salarié (78%) ou emploi de 1 à 9 salariés (19%). La part des établissements ayant plus de 10 salariés est inférieur à 4%. Le taux de chômage est faible (5,7%) mais la part des employés précaires est supérieure à la moyenne nationale, en lien avec une saisonnalité importante de l'emploi. Le revenu médian des habitants est de 20 160 euros.

L'offre de soins de premier recours est globalement satisfaisante au regard des densités de professionnels de santé mais inégalement répartie sur le territoire avec des problématiques d'accessibilité physique et d'adaptation aux variations de population en saisons touristiques. Parallèlement, on constate le développement d'une offre de services bien-être/paramédicaux/médecines douces et alternatives. A l'inverse, le territoire est dépourvu d'établissement d'enseignements supérieurs et d'offres de formation adaptées aux besoins.

Les principaux enjeux concernent :

- L'articulation de la transition écologique et du développement économique en territoire de montagne
- La diversification et la désaisonnalisation de l'offre touristique
- La transmission et la reprise des entreprises (y compris des exploitations agricoles) et le maintien des activités commerciales et artisanales sur l'ensemble du territoire et dans les cœurs de village
- La mobilité des biens et des personnes vers et intra territoire
- Le développement du numérique sur le territoire à double niveau : besoins en formation et surtout d'un meilleur équipement numérique (problème d'accès au numérique sur le Queyras notamment)
- La carence de l'offre de formation (BTP, écoconstruction, numérique, tourisme)
- La dépendance du territoire envers l'extérieur concernant l'importation de matières premières et de biens manufacturés et concernant l'exportation des déchets générés sur le territoire (aucune installation de traitement ou de recyclage de déchets existantes sur le territoire, à l'exception d'un centre à gravats)

LA STRUCTURE

Le 1er janvier 2016, l'association du Pays devient PETR par arrêté préfectoral. Il est composé de 3 communautés de communes (CC) (la CC du Briançonnais, la CC du Pays des Écrins et la CC du Guillestrois-Queyras) et de 36 communes.

Le PETR coordonne les actions, les projets et les travaux menés à l'échelle du territoire en partenariat avec les collectivités membres. Il sert également de relais et d'interlocuteur aux partenaires du contrat de Pays (État, Région, Département).

Il n'a pas de compétence propre mais porte différentes missions :

Le programme européen LEADER, les politiques contractuelles : Contrat de Transition Écologique et Solidaire (CTES), Contrat de ruralité tous deux intégrés au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), des missions énergie, adaptation au changement climatique et transition écologiques, les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et le Plan Avenir Montagne ingénierie.

Les objectifs du Président validés et portés par le PETR pour le mandat 2020-2026 comprennent le renforcement de l'accompagnement des acteurs économiques vers une démarche de transition écologique afin d'en tirer des gains économiques, environnementaux et sociaux pour améliorer la résilience et l'autonomie du territoire et de ses acteurs économiques, renforcer le tissu économique par le développement et la consolidation de filières, créer des emplois non-délocalisables.

Ses objectifs sont inscrits dans le projet de territoire qui a été révisé en 2021, notamment dans les orientations stratégiques suivantes : « Un territoire qui se développe en préservant ses richesses » et « Un territoire qui produit ses ressources et maîtrise ses consommations ».

Ces deux ambitions concomitantes de préservation de l'environnement et de transition économique avaient déjà été intégrées au Contrat de Transition Écologique et Solidaire signé avec le Ministère du même nom en avril 2019 : autonomie alimentaire, économie circulaire et gestion des déchets, sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables, mobilité et logement. Ce contrat sera intégré au sein d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique dont la signature est prévue en décembre, qui reprendra ses axes de travail.

LE PROJET

Objectifs :

L'étude de préfiguration d'une démarche d'EIT à l'échelle du territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras porte plusieurs objectifs :

- Mener un diagnostic territorial approfondi comportant l'analyse du tissu économique et des acteurs
- Déterminer l'approche la plus adaptée aux spécificités du territoire (rural peu dense, haute montagne, enclavement, etc.) : approche territoriale ou par filière ; élargissement aux activités non industrielles ou non manufacturières, aux stations de ski
- Identifier un premier groupe d'acteurs volontaires et de définir la gouvernance la plus adaptée entre les différents acteurs publics et privés, la structure porteuse et les moyens et budgets
- Estimer les gains économiques et environnementaux attendus de la mise en œuvre de la démarche et de définir un programme d'actions prévisionnel
- Faire connaître et sensibiliser au concept d'écologie industrielle et territoriale aux différents acteurs du territoire

Feuille de route :

Pour atteindre ces objectifs, de l'ingénierie territoriale (temps interne agent de la structure et stagiaires) sera mobilisée. Placée sous l'autorité de la directrice, ses missions seront les suivantes :

→ La réalisation d'un diagnostic territorial approfondi comportant l'analyse du tissu économique et des acteurs permettant l'identification des principaux secteurs d'activités et acteurs susceptibles de générer des flux et l'identification des premières structures motrices à impliquer dans la démarche. Le diagnostic devra permettre de déterminer l'approche la plus adaptée aux spécificités du territoire. Enfin, le diagnostic permettra également l'identification de premières opportunités d'échanges, de synergies, de mutualisation d'équipements et de services entre acteurs du territoire.

La réalisation du diagnostic passera notamment par :

1. La capitalisation des données et l'analyse de la littérature existantes au sein du PETR et de ses partenaires et la collecte des données manquantes le cas échéant
2. La réalisation d'entretiens individuels avec les acteurs du territoire et partenaires techniques pressentis de la démarche (communautés de communes, syndicats et associations de professionnels, chambres consulaires, structures d'accompagnement des entreprises, etc.). L'ensemble des partenaires techniques sera intégré au comité de suivi de la préfiguration de la démarche. Ils seront également invités à participer à un groupe de travail ad hoc qui se réunira au gré des besoins.
3. La réalisation d'entretiens individuels auprès d'un panel significatif et pertinent d'entreprises du territoire incluant une brève caractérisation des déchets produits et une brève enquête « matières premières

» sur la base d'un référentiel à construire. L'entretien permettra également de détecter les premières pistes de mutualisation et de répertorier les besoins de l'entreprise.

Les entreprises « auditées » seront sélectionnées par plusieurs biais :

- avec l'aide des agents des services de développement économique et des services déchets des EPCI,
- avec l'aide des conseillers des chambres consulaires, et des autres structures d'accompagnement des entreprises
- via le dossier de contacts du PETR (entreprises accompagnées dans le cadre des missions du PETR, dossier de contact constitué par les retours du questionnaire « économie circulaire » de l'automne 2020, etc.),
- via le fichier entreprises de l'INSEE
- à la demande de l'entreprise (communication : mailing, page internet et Facebook du PETR, des EPCI, du SMITOMGA, de la CCI, de la CMA et autres partenaires, médias locaux dont le Dauphiné Libéré et Alpes 1 – notamment sous la forme d'interviews, etc.)

Les entreprises « auditées » seront majoritairement des entreprises manufacturières ayant recours à des matières premières et des consommations intermédiaires et produisant des déchets. Ce seront donc principalement des entreprises du secteur primaire et secondaire. Néanmoins, les entreprises du secteur tertiaire représentent une part non négligeable du tissu économique du territoire et seront également consultées, notamment pour ce qui concerne la mutualisation de moyens matériels et immatériels. Une attention particulière sera portée au secteur touristique en général et aux stations de ski en particulier.

4. L'organisation de réunions collectives, de type « atelier de détection » pour favoriser l'acculturation au concept d'EIT et l'interconnaissance et identifier les premières pistes d'actions. Ces ateliers seront organisés par secteurs d'activités à fort potentiel d'économie circulaire et/ou par secteur géographique (zone d'activités et stations de ski notamment). Ces réunions seront également l'occasion de poursuivre l'identification des premières structures motrices à impliquer dans la démarche afin de former un premier groupe d'acteurs volontaires. Elles pourront être organisées sous la forme de petits déjeuners ou apéritifs d'entreprises.

→ La préfiguration de la gouvernance :

- Mise en place d'un comité de suivi de l'étude et de préfiguration de la démarche
- Mobilisation des acteurs partenaires, à travers des réunions bilatérales ainsi que des réunions d'un groupe de travail ad hoc
- Constitution d'un réseau d'acteurs volontaires (collectivités, associations, entreprises) qui pourront intégrer le comité de suivi au cours de l'étude ou au moment du lancement de la démarche
- Définition d'une vision partagée
- Définition du mode de gouvernance et de la structure porteuse
- Définition d'objectifs opérationnels et d'actions prioritaires

→ La définition d'un programme d'actions prévisionnel et du budget afférent. Le programme d'actions devra notamment comporter une première version du « catalogue d'actions » à mettre en œuvre à court, moyens et longs termes selon leurs complexités et détaillant les principaux bénéfices économiques (compétitivité des entreprises et attractivité territoriale), sociaux (emplois, formations, IAE) et environnementaux (réduction des déchets, diminution de la consommation d'énergie, diminution de la consommation de matières premières, etc.) estimés.

A noter que tout au long de l'étude, un groupe de travail réunissant les partenaires techniques (communautés de communes, chambres consulaires, ADEME, Région, etc.) se réunira au gré des besoins. Un temps sera également dévolu à la recherche de partenaires travaillant également sur des programmes EIT à des fins de coopération et de mise en commun.

LES ATTENDUS

- Comptes-rendus des entretiens
- Fichier contacts du réseau EIT du territoire, notamment du premier groupe d'acteurs volontaires et du comité de suivi
- Note de synthèse du diagnostic territorial, comprenant une analyse AFOM et le programme d'actions prévisionnel
- Note d'opportunité pour la suite à donner qui sera présentée lors de la conférence des maires 2022